

Reçu par DV le 2 août 2024
Kevin ARMAND
à 12H25

Equipe n°11 Alex BEJAT
Dépôt de plainte

Concernant l'épreuve 4 du vol 2,
nous avons constaté que plusieurs pilotes
n'avaient pas respecté les règles de l'air
(10.14), rappelées lors du briefing d'épreuve,
de vol en conditions VFR en traversant et en
volant dans la couche de nuage (spécifiée lors
du briefing comme étant à 800 ft).

Cela constitue une infraction à la règle
pilotage dangereux (10.2.1) en mettant
en danger les autres ballons.

La prévention des abordages ne pouvant pas
être assurée en l'absence de visibilité
minimale en condition VMC.

Nous demandons l'application de l'article
10.2.1.

J.B